

Envoyé en préfecture le 02/01/2025

Reçu en préfecture le 02/01/2025

Publié le 02/01/2025

ID : 001-200070118-20250102-DEC_25_04-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-04 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds d'Aides à l'Investissement - Fonds nationaux ALSH » pour le renouvellement du matériel informatique de la directrice et le passage en LED du réfectoire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour signer toutes les Conventions d'Objectif et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds d'Aide à l'Investissement – Fonds nationaux ALSH »,

Considérant le besoin de renouveler le matériel informatique de la directrice de l'Accueil de Loisirs VisioMômes,

Considérant le souhait de remplacer l'éclairage du réfectoire de l'Accueil de Loisirs VisioMômes pour le passer en led,

Vu le devis informatique d'un montant de 1 608€ HT (soit 1 930€ TTC),

Vu l'estimatif de passage en LED d'un montant de 4 235€ HT (soit 5 082€ TTC),

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 4 776€ correspondant à 60% du coût HT d'achat de l'ordinateur et de l'écran (965€ de subvention) et 90% du coût HT du projet de passage en led du réfectoire (60% majorés de 30% pour la démarche de développement durable soit 3 812€ de subvention).

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des achats de l'ordinateur, de l'écran et des éclairages auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 02/01/2025

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX